

DEC201412DAPP

Décision portant fin de fonctions de Mme Laurence MANOLAKAKIS chargée de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC200800DAPP portant nomination Mme Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2020 aux fonctions de chargée de mission, exercées par Mme Laurence MANOLAKAKIS auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Meudon

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 Novembre 2020

Le Président-directeur général
Antoine Petit

